

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE

SEANCE du 12 novembre 2025

Nombre de délégués

En exercice : 21

Convocation : 5 novembre 2025

Présents : 14

Date affichage : 21 novembre 2025

Excusés : 7

L'An deux mille vingt-cinq, le douze novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du SICTOM de la Zone de Dole à BREVANS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

Etaient présents : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Christian LAGALICE, Michel BENESSIONO, Dominique DEWALLY, Alain DEBIOULT, Jean-Noël GARNIER, Gilbert LAVRY, Jean-Claude PICHON, Mathieu VADANT ; Mesdames Pierrette BUSSIÈRE, Séverine CALINON, Maryline MIRAT.

Etaient excusés / absents : Messieurs Jean TERY, Stéphanie CHAMPANHET, Philippe DEGAY, Christophe DUGOIS, Jacques LAGNIEN, Marc SCHMIEDER ; Madame Aurélie CHANCENOTTE.

Secrétaire de Séance : Madame Maryline MIRAT.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

Berger
Levraud

ID : 039-253900633-20251112-12112025_3BS-DE

Délibération n° 12112025-3bs

OBJET : Renouvellement de la convention de partenariat pour la collecte des bouchons et des instruments d'écriture usagés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical dans sa séance du 16 septembre 2020 portant sur les délégations accordées au Président et au Bureau Syndical,

Vu la mise en place du réseau de collecte des instruments d'écriture usagés via le programme Terracycle depuis 2012,

Considérant que le SICTOM de la Zone de Dole, avec son réseau de participant, a retenu l'association « Tous ensemble pour Ophélie » pour les reversements des gains perçus.

Considérant que la présente convention a pour objectif de déterminer les conditions de partenariat entre l'association et le SICTOM de la zone de Dole.

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 4 décembre 2019 approuvant la convention de partenariat pour la collecte des instruments d'écriture usagés via le programme Terracycle pour une durée de trois (3) ans à compter du 1er janvier 2020.

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 21 novembre 2022 approuvant la convention de partenariat pour la collecte des instruments d'écriture usagés via le programme Terracycle pour une durée de trois (3) ans à compter du 1er janvier 2023.

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 21 novembre 2022 approuvant la convention de partenariat pour la collecte des bouchons pour une durée de trois (3) ans à compter du 1er janvier 2023.

Vu le nouveau projet de convention de partenariat pour la collecte des bouchons et instruments d'écriture usagés via le programme Terracycle,

Préambule :

Depuis 2012, le SICTOM de la Zone de Dole a créé, au sein de ses dix déchèteries, un réseau de collecte des instruments d'écritures usagés auxquelles participent de nombreuses communes et écoles.

Le programme Terracycle crée des réseaux de collecte nationaux pour des produits traditionnellement considérés comme non recyclables afin de les transformer en une large gamme de produits et de matériaux. En France, l'entreprise Terracycle nous propose la « brigade des instruments d'écriture », c'est-à-dire la collecte de tous les stylos à bille, feutres, porte-mines, effaceurs, marqueurs, surligneurs, correcteurs en turbe et en souris.

Le SICTOM de la zone de Dole soutient l'association « Tous ensemble pour Ophélie ». Cette association avait pour vocation d'aider Ophélie à acquérir un fauteuil roulant verticalisateur. Aujourd'hui, Ophélie a son fauteuil grâce à de nombreuses actions, mais les membres de l'association ont souhaité continuer cette démarche dans le but d'aider d'autres enfants handicapés pour l'achat de matériel.

Cette convention n'a aucun impact financier pour le SICTOM de la Zone de Dole.

Le Président **PROPOSE**

Article 1 : de renouveler la convention de partenariat pour collaborer avec l'Association « Tous ensemble pour Ophélie », partenaire de l'association Les Bouchons à la collecte des bouchons et instruments d'écriture usagés via le programme Terracycle.

Article 2 : d'inscrire l'association « Tous ensemble pour Ophélie » auprès de Terracycle comme bénéficiaire des gains engagés par la collecte des instruments d'écriture usagés.

Article 3 : de faire la promotion de la collecte des bouchons et instruments d'écriture usagés au profit de l'association « Tous ensemble pour Ophélie » via ses lettres d'informations, rencontre avec les partenaires, site internet.

Article 4 : Aucune somme d'argent, autre que celle qui pourra être reversée à l'association, ne pourra être réclamée au SICTOM de la Zone de Dole. En cas de problème de versement par Terracycle à l'association, le SICTOM de la Zone de Dole ne pourra être en aucun cas sollicité pour un quelconque dédommagement.

Article 5 : de fixer la durée de la convention à trois (3) ans à compter du 1^{er} janvier 2026, avec possibilité de la dénoncer chaque année à la date d'anniversaire, avec préavis de 3 mois et en accord avec les deux parties, par courrier en recommandé avec accusé de réception

Article 6 : d'autoriser le Président à signer tous les documents utiles à la convention de partenariat pour la collecte des bouchons et instruments d'écriture usagés et à son exécution.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la convention pour la collecte des bouchons et instruments d'écriture usagés via le programme Terracycle entre l'association « Tous ensemble pour Ophélie » et le SICTOM de la Zone de Dole
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents utiles à la convention pour la collecte des instruments d'écriture usagés et à son exécution.

Fait à Brevans,
Le 12 novembre 2025

Le Président

Jean-Pascal FICHERE



PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA COLLECTE DES BOUCHONS ET DES INSTRUMENTS D'ÉCRITURE USAGES

PARTENARIAT ENTRE :

L'association **TOUS ENSEMBLE POUR OPHELIE & Co'**, partenaire de l'association **Les Bouchons d'Amour** pour le Jura, basée au 5, rue des Paquiers 39100 JOUHE et représentée par Mme Valérie TOMCZYK ;

Et le **SICTOM de la ZONE de DOLE**, basé au 22, allée du Bois 39100 Brevans, représenté par M. FICHERE, en qualité de président.

Objet de la présente convention :

Depuis juin 2012 pour les instruments d'écriture et depuis juillet 2020 pour les bouchons, le SICTOM de la zone de Dole a mis en place un réseau de collecte des instruments d'écriture usagés à destination de l'association Tous Ensemble Pour Ophélie.

Article 1 : Partenariat

Le partenariat s'installe sur une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

La convention pourra être dénoncée chaque année à la date d'anniversaire, avec préavis de 3 mois et en accord avec les deux parties, par courrier en recommandé avec accusé de réception.

Article 2 : Collecte concernée

Le partenariat concerne la collecte des bouchons (plastique et liège) et des instruments d'écriture usagés.

Article 3 : Engagement du SICTOM

Le SICTOM de la zone de Dole s'engage à :

- Mettre en place un contenant et affiche dédiés à la récupération des bouchons et instruments d'écriture dans son réseau de déchèteries.
- Faire la promotion de la collecte des bouchons et instruments d'écriture usagés via ses lettres d'informations, rencontre avec les partenaires, et son site internet.

Article 4 : Engagement de l'association

L'association s'engage à

- Citer « le réseau du SICTOM de la zone de Dole » comme partenaire.
- Expliquer, lors de ses interventions scolaires ou grand public, que les gains ont été obtenus grâce à l'engagement des « collecteurs » pour éviter le dépôt en ordures ménagères et favoriser le recyclage.
- Assurer la collecte des bouchons et instruments d'écriture pour acheminement vers le point de dépôt de l'association.
- Transférer l'intégralité des bouchons à l'association Les Bouchons d'Amour pour revente et financement de matériel pour personnes handicapées.
- S'inscrire au programme Terracycle pour bénéficier des gains engendrés par la collecte des instruments d'écriture et pour financement de matériel pour personnes handicapées.

Article 5 : Réclamations

En cas de problème de reversement à l'association, le SICTOM de la zone de Dole ne pourra en aucun cas être sollicité pour un quelconque dédommagement.

Date

Jean Pascal FICHERE



Valérie TOMCZYK